

2008/202 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association des Boutiques du Coeur de Montchat pour l'organisation de festivités dans le cadre du 150e anniversaire de Montchat - Approbation d'une convention mixte (Direction de la Communication Externe) (BMO du 12/05/2008, p. 0873)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD BELKACEM Najat, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, du 30 mai au 8 juin prochain, le quartier de Montchat, dans le 3^e arrondissement, fêtera ses 150 ans. Peut-être l'ignoriez-vous, mais ce quartier était à l'origine un quartier de la commune de La Guillotière, et n'a été rattaché à la Ville de Lyon, qu'au milieu du XIXe siècle.

C'est un quartier évidemment, extrêmement attachant, assez atypique qui conjugue assez bien le charme d'une vie de village et les attraits d'une ville commerçante dynamique.

Nous avons décidé de soutenir la demande conjuguée de plusieurs associations, de fêter en beauté ces 150 ans. Ces associations dont vous avez la liste dans la délibération sont elles-mêmes pilotées par l'Association des « Boutiques du cœur de Montchat ».

Il vous est donc proposé de soutenir cette Association des « Boutiques du cœur de Montchat » en lui versant une subvention de 20 000 euros, ce qui participera ainsi à l'organisation d'un certain nombre d'événements festifs et populaires pour fêter ces 150 ans. Donc, je vous propose d'allouer cette subvention de 20 000 euros à cette Association.

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, nous sommes bien évidemment, favorables à une participation financière de la Ville à l'occasion de cet anniversaire. Nous avons d'ailleurs en Conseil du 3^e arrondissement, voté ce dossier, sous réserve de précisions.

Première précision qui concerne la somme indiquée dans la convention qui nous est présentée ce soir, qui fait état de 30 000 euros pour cette manifestation et le document qui nous a été adressé par la ville de Lyon fait état de 40 000 euros pour cette même manifestation.

Ensuite, j'avais soulevé un problème, qui m'apparaissait un problème de droit, lors du Conseil du 3^e arrondissement, en effet il semblerait que la société d'événementiel retenue pour mettre en place cet anniversaire, ait été fournie par la Ville de Lyon à ces associations et que de fait, si la Ville de Lyon choisit, elle doit, mais peut être que M. Tête qui est expert en marché public, pourra dire si j'ai tort ou raison, mettre en concurrence.

J'ai rencontré vendredi l'ancien président de l'Association les « Boutiques du coeur de Montchat », la présidente actuelle des « Boutiques du cœur de Montchat », d'autres personnes qui étaient présentes, du monde associatif du quartier de Montchat. Tous m'ont indiqué que la société événementielle retenue pour cette manifestation

avait été amenée par la ville lors d'une réunion où était présent d'ailleurs, un fonctionnaire de la ville. C'est une remise en cause du respect des procédures de marché public, car si la ville choisit une société événementielle, elle doit obligatoirement mettre en concurrence.

En résumé, nous souhaiterions savoir, d'une part, pourquoi nous n'avons pas le même montant ? 30 000 euros dans la convention, 40 000 dans le document qui nous a été fourni, et d'autre part est-ce que les présidents d'Associations que j'ai rencontrés m'ont menti en disant que la ville avait imposé ce prestataire. Et si c'est effectivement la Ville puisque je n'ai pas de raison de mettre en doute la parole des associations, qui a fourni le prestataire, ne sommes-nous pas dans l'illégalité ? Suivant les réponses apportées, nous voterons ou nous nous abstiendrons.

Mme VALLAUD BELKACEM Najat, Adjointe : Monsieur Huguet, je me réjouis que vous vous préoccupiez maintenant de l'organisation des 150 ans de Montchat et j'avoue que je comprends, compte tenu de votre position, votre impatience à voir la nouvelle équipe du troisième arrondissement trébucher ou commettre un faux pas.

Le faux pas, à mon avis, aurait consisté pour elle, à se désintéresser de cet événement majeur et fédérateur pour le quartier de Montchat. Ce n'est pas le cas.

Pour répondre plus précisément à votre interpellation, je vous indique à nouveau, mais nous l'avons déjà fait en Conseil d'arrondissement, que la Ville de Lyon n'a aucune espèce de relation contractuelle avec la société dont vous venez de mentionner le nom, Prisme.

La subvention qui vous est proposée aujourd'hui est destinée à l'Association des « Boutiques du cœur de Montchat » qui est porteuse principale de ce projet d'événement, c'est cette association qui a contracté avec le prestataire de service, Prisme. C'est elle qui a décidé de le retenir puisqu'il y avait plusieurs prestataires qui ont proposé leur service et certains d'entre eux ont été refusés.

Vous dites le contraire. J'ai sous les yeux un communiqué de presse, un droit de réponse plus exactement, qui sera adressé donc pour ne pas le citer, au journal Le Progrès, par l'ensemble des associations organisatrices de cet événement.

Il confirme, comme je le disais, que plusieurs sociétés ont été vues, certaines d'entre elles ont été refusées, et que l'Association Prisme a donc été choisie par l'Association des Boutiques du Cœur de Montchat.

La Ville de Lyon s'est donc, pour l'heure, contentée en plus de la subvention proposée aujourd'hui, d'apporter une assistance technique et juridique en sa qualité de partenaire principal de cette opération, partenaire principal mais pas exclusif puisque le budget global de l'opération, comme vous l'avez rappelé, s'élève à 40.000 euros. Pourquoi 40.000 euros ? Parce que, depuis quelques jours, ce budget a été revu à la hausse de 10.000 euros, pour valoriser correctement le bénévolat des différentes

associations partenaires sur l'ensemble de l'opération, chose qui n'avait pas été faite jusqu'à présent. Ce bénévolat, croyez-moi, est assez important, la mobilisation des acteurs du quartier est de plus en plus remarquable et s'amplifie au fil des jours. Je vous prie donc de croire qu'il n'y a aucune irrégularité en la matière, et vous avez dû avoir normalement connaissance de ce budget puisque je vous l'ai fait passer.

Vous pouvez donc aujourd'hui voter sans aucune inquiétude cette subvention et essayer de ne pas vous dédire de votre vote précédent en Conseil d'arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je crois que l'essentiel est tout de même de fêter les 150 ans de Montchat pour le 150e anniversaire et non pour le 151e. Donc, je suis heureux que nous permettions à Montchat de fêter son 150e anniversaire, ce qui sera sans doute une fête populaire à laquelle, Monsieur Huguet, vous ne manquerez pas d'assister, je pense, et ce quel que soit votre vote ?

M. HUGUET Patrick : Très certainement. Je voudrais tout de même rappeler à Mme Vallaud Belkacem que le financement proposé pour cet anniversaire a été mis en place après les élections. D'après ces mêmes associations -c'est ce qui leur a été dit- vous attendiez les élections pour être certain de ne pas subventionner une équipe municipale de l'Opposition et la deuxième chose...

M. LE MAIRE : Vous me connaissez Monsieur Huguet, ce n'est pas mon genre !

M. HUGUET Patrick : Justement, je vous connais trop bien !

La deuxième chose, je ne connais pas les arcanes de la justice en la matière, mais je crois que seul un magistrat pourra faire dire ce qu'est la vérité et on pourra savoir si effectivement les Présidents de l'Association de Montchat m'ont menti, ont menti à la presse ou si vous avez modifié le montage de ce dossier dans la précipitation sans mettre en concurrence.

Nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Je voudrais dire que j'ai vu ce dossier à travers la presse et honnêtement j'ai jugé que les choses étaient un peu ubuesques. Nous avions des fêtes de Montchat en train de péricliter, je crois que nous devons être les deux plus gros consommateurs dans le bar établi par l'Association de Montchat. Donc nous aurions pu être coupable d'une espèce de gestion de fait en alimentant la fête par l'ensemble des « demis » que nous payons aux maigres participants présents. Nous avons la chance d'avoir avec ce 150e anniversaire la possibilité de relancer les fêtes de Montchat en associant l'ensemble des commerçants, ainsi qu'une large partie de la population, je l'espère. Donnons-nous ensemble cette chance, le reste est subalterne.

Vous savez, les élections municipales sont dans 6 ans et je pense que dans 6 ans, personne ne pensera plus que l'on a fêté le 150e anniversaire avec une subvention de 20.000 euros de la Ville de Lyon, car vous savez que les gens oublient très vite. Alors, Monsieur Huguet, fêtez le succès, continuez à être un généreux donateur même pour les fêtes de Montchat et leur 150e anniversaire et puis, pour le reste, je crois que ce n'est pas la peine de se crispier là où il n'y a pas lieu de crispation.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon s'est abstenu.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer les dossiers de M. Képénékian qui doit partir.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, merci de cette petite inversion et avant de mettre aux voix les propositions adoptées par la Commission, je voulais en quelques minutes faire le point concernant la candidature de notre ville au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2013. Merci donc de ce petit intermède, car nous avons ce soir la réunion de l'ensemble des acteurs culturels autour de nos équipes pour présenter le projet artistique que Jérôme Delormas a maintenant pratiquement bouclé. Donc un grand moment ce soir, c'est dire que les choses avancent. En quelques mots, je vous présente le rythme et les axes du projet que notre Directeur artistique a développé.

D'abord, trois thèmes, ensuite le territoire et le rythme qui sera donné à cette année capitale. Les thèmes sont bien sûr ceux qui ont été développés dans le premier dossier « Lyon espace de confluence symbolique », et qui entendent relier à la fois le passé, le présent et le futur, et permettre de lier toutes les composantes de la ville.

Un des grands axes dans ces thèmes est autour de l'invention métropolitaine : Lyon veut devenir une ville prospective, exemplaire, capable d'imaginer de nouvelles voies de développement urbain pour créer de nouveaux usages. La deuxième thématique concerne les nouveaux récits, c'est la coexistence des filières liée à la puissance et au potentiel économique avec d'autres langages et plus spécifiquement artistique et caractéristique de l'histoire et du présent de Lyon, terre d'équilibre, Lyon veut susciter cette créativité exceptionnelle.

Troisième thème : l'hospitalité. C'est une valeur de tradition dans cette ville humaniste. Elle prélude aujourd'hui aux désirs des Lyonnais de voir des créateurs, artistes et citoyens d'Europe venir participer à la transformation de cette cité : santé et bien-être, résidence universelle, partage des savoirs et cuisine, seront les pistes explorées.

Deuxième grand chapitre : le territoire. Il fallait trouver la solution pour ne pas avoir des effets de ville-centre et de périphérie, et bien l'idée a émergé, c'est celle d'une trame, d'un tissu et le tissu évoque beaucoup de choses à Lyon, c'est le mariage entre l'ensemble des villes de notre territoire qui dépasse Lyon et le Grand Lyon et qui s'étend jusqu'à Saint-Etienne, Grenoble. Nous codirigerons tout à l'heure la réunion avec l'Adjointe à la culture de Saint-Etienne pour bien montrer que, ce soir, la présentation du projet artistique est bien menée conjointement avec les deux villes. Les réseaux vont animer cette trame et cette dernière aura des relais, ce que l'on a appelé des nœuds de réseau.

Enfin, les rythmes, car le rêve c'est qu'il se passe quelque chose pendant 365 jours de cette année, rythmée à la fois par les saisons, à la fois le rythme mensuel, le rythme quotidien, mais aussi dans la journée, l'aube et le crépuscule pourront être des moments privilégiés. Il s'agit de faire croiser tous ces rythmes qui vont donner, là encore, des moments de rupture dans les attentes et les habitudes que les uns et les autres pourront avoir de nos pratiques culturelles.

Je voulais en quelques mots vous situer l'avancée du projet. Il faut bien sûr aller de plus en plus vite et de plus en plus fort. Nos villes concurrentes sont elles-mêmes en pleine ébullition. Le dépôt du dossier est le 18 août, la visite du jury est prévue le 4 septembre et nous aurons à prévoir et à animer la ville durant cette journée. Ce jury passera 12 heures à Lyon et nous préparons bien sûr cette visite. De nombreux événements culturels vont ponctuer tout l'été et seront autant de rappel de notre inscription dans ce projet de Lyon Capitale Européenne et enfin le jury se tiendra les 15 et 16 septembre à Paris et nous aurons à défendre et à présenter l'ensemble de notre dossier.

Voilà, c'est dire que les choses prennent de l'ampleur, de plus en plus d'acteurs sont mobilisés, les villes de notre trame sont informées pour être mobilisées, mais il s'agit dans un premier temps que les acteurs culturels autour de Jérôme Delormas, le soient.

Dernier volet, nous avons à renforcer et à appeler le soutien des forces économiques. Une association pour 2013 doit être créée avec à sa tête des acteurs économiques, nous y travaillons et je pense qu'au prochain Conseil municipal nous pourrons parler de cette dimension car culture, économie, prospective, sont des éléments totalement mêlés dans ce dossier. Voilà en quelques minutes, Monsieur le Maire et chers Collègues, ce que je voulais vous dire.

Les autres dossiers qui vous sont soumis aujourd'hui ont tous été adoptés par la Commission.

(Adopté.)